



AVIS DE PROMULGATION REGLEMENT #521-2021

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée secrétaire-trésorière de la municipalité que, lors de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de La Guadeloupe tenue le 12 juillet 2021, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement no. 521-2021

Règlement #521-2021 abrogeant et remplaçant tous les règlements sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité La Guadeloupe.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

- 1- Avis de motion : 14 juin 2021
- 2 -Dépôt du projet de règlement : 14 juin 2021
- 3- Adoption du règlement : 12 juillet 2021
- 4- Avis de promulgation : 9 août 2021

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à La Guadeloupe ce 9^e jour d'août 2021

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Christiane Lacroix, directrice générale & secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Guadeloupe, résidant au 371, 19^e Avenue, La Guadeloupe G0M 1G0, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 16 h de l'après-midi, le 9 août 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 9^e jour d'août 2021.

Christiane Lacroix, directrice générale & sec.-trés.